



MAIRIE DE JASSERON

**Commune de Jasseron (Ain)  
Budget Principal de la Commune  
Décision de virement de crédits n°2/2025**

Objet: Virement de crédits

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

**Vu** l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° CM2021.06-02 du 1<sup>er</sup> juin 2021 d'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 donnant délégation de pouvoir au maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 76 869,37 euros
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 220 327,37 euros

**DECIDE**

**Article 1 :**

Il est décidé de procéder au virement de crédits suivant afin de pouvoir mandater les échéances du plan de financement de la modernisation de l'éclairage public avec le SIEA, l'annulation d'un mandat sur l'exercice 2024 concernant la convention de prestations de services avec Grand Bourg Agglomération et des opérations de financement de frais d'études au titre de la création d'une voie douce entre Jasseron et Ceyzériat.

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
Budget Principal de la Commune	Fonctionnement	6558	65	+ 1 566,40 €
Budget Principal de la Commune	Fonctionnement	673	67	+ 6 650,00 €
Budget Principal de la Commune	Fonctionnement	615231	011	- 8 216,40 €

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
Budget Principal de la Commune	Investissement	203	20	+ 23 251,80 €
Budget Principal de la Commune	Investissement	204182	20	+ 5 335,03 €
Budget Principal de la Commune	Investissement	2152	21	- 28 586,83 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	68 530,97 €
Dépenses imprévues en investissement	191 740,54 €

Fait à Jasseron, le 26 juillet 2025  
Le Maire, Sébastien GOBERT

